

COMITE FRANCECLAT

Présidée par M. Michel Rouget, la nouvelle commission des Etudes statistiques et économiques du Comité Francéclat s'est réunie le 11 janvier dernier en présence de M. Fabrice Leroy et de Mme Séverine Francastel du bureau textile, mode et luxe de la Direction Générale des Entreprises.

Comme l'a rappelé M. Hervé Buffet, délégué général adjoint du Comité Francéclat, cette instance rassemble désormais l'ensemble des acteurs du secteur de l'horlogerie-bijouterie-joaillerie et de celui de l'orfèvrerie et des arts de la table, de la fabrication à la distribution y compris les fédérations professionnelles.

Les différentes études menées par le comité ont ensuite été présentées. Outre les statistiques de la production française, du commerce extérieur de la France et de plus de 80 pays, l'horlogerie-bijouterie et les arts de la table bénéficient d'études économiques régulières permettant d'observer les ventes de « *montres et bijoux* » (Société 5) et le marché des arts de la table (Institut I+C). Il a également été précisé que des études quantitatives ou qualitatives ponctuelles pouvaient être menées à la demande des commissions du Comité Francéclat et des fédérations professionnelles concernées.

M. Hubert Lapipe, directeur général de la Société 5, a ensuite dressé le bilan de l'étude des ventes de montres, dont nous vous communiquons les chiffres lors de la parution du baromètre mensuel. Les membres de la commission ont ensuite débattu des évolutions à apporter au dispositif actuellement en place pour disposer d'une image la plus fidèle possible du marché en intégrant des informations plus fournies sur la partie « haute horlogerie ».

En ce qui concerne le secteur des arts de la table, l'étude structurelle biennale de son marché ainsi que la note de conjoncture permettant de suivre l'évolution des ventes des produits assujettis à la taxe HBJOAT (vaisselle, verrerie, couverts et couteaux de table) et des produits de la cuisine et de la décoration réalisées par l'Institut I+C ont fait l'objet de discussions. La commission s'est également penchée sur la possibilité de prendre en compte le développement du circuit des solderies dans la note de conjoncture.

M. Guy Bessodes, délégué général du Comité Francéclat, est ensuite revenu sur l'étude prospective « L'évolution des modes de consommation du secteur HBJO » menée par l'ObSoCo pour l'UBH et cofinancée par le comité. Il a aussi rappelé l'engagement de ce dernier dans le financement d'une nouvelle étude ponctuelle et sectorielle (bijouterie-joaillerie) pour le compte de l'UFBJOP.

Après avoir accepté de financer le projet de veille médiatique du Conseil interprofessionnel de la bijouterie et de l'horlogerie présenté par sa présidente, Mme Sandrine Marcot, la commission a donné son accord pour confier à l'ObSoCo la réalisation d'une étude sur les attentes des consommateurs en matière d'arts de la table. M. Patrice Besnard, délégué général de la CFHM, a exprimé le souhait de compléter l'étude ObSoCo par une analyse complémentaire couvrant plus particulièrement les jeunes de moins de 30 ans.

...

METIERS D'ART

Dans le cadre de la loi 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, l'arrêté du 24 décembre 2015 publié le 31 janvier dernier au JORF*, fixe la nouvelle liste des métiers d'art c'est-à-dire les métiers qui relèvent d'une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique.

La nouvelle liste de ces métiers a été revue « dans une logique de filières économiques afin de les relier à leurs univers de marchés » selon l'Institut national des Métiers d'art (INMA) qui précise que « certains métiers, qui n'étaient plus en adéquation avec la définition d'un métier d'art tel que défini par la loi du 18 juin 2014 ont été supprimés de la liste ». C'est notamment le cas des

métiers de graphiste et d'infographiste qui, devenus entièrement numériques, « ne répondent pas au critère de travail de la matière qui définit un métier d'art ». D'autres considérés comme « trop génériques ont été remplacés au bénéfice d'intitulés plus précis ».

Selon l'INMA, le document recense aujourd'hui 198 métiers et 83 spécialités répartis dans 16 domaines et notamment celui du cuir et celui de « la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie » qui comprend les métiers et spécialités suivants : apprêteur, argentier et/ou doreur sur métal, batteur d'or, bijoutier (métaux précieux/fantaisie), chaîniste, ciseleur, décorateur en résine, diamantaire, émailleur sur métal (émailleur sur cadran), fondeur d'étain, horloger, glypticien, graveur (héraldiste/médailleur), guillocheur, joaillier, lapidaire, orfèvre, polisseur, sertisseur.

*<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941949>

PARITES

Avec le dollar US, le franc suisse, le yen, la livre sterling, le dollar de Hong Kong et le yuan chinois :

Devises	du 01/02/15 au 31/01/16		Cours moyen		Valeur en douane*
	Cours le plus haut	Cours le plus bas	du 01/12/15 au 31/12/15	Du 01/01/16 au 31/01/16	du 01/02/16 au 29/02/16
1 USD	0,9477 (13.04.15)	0,8691 (25.08.15)	0,9194	0,9208	0,9168
1 CHF	0,9754 (21.04.15)	0,8973 (29.01.16)	0,9236	0,9140	0,9147
100 JPY	0,7904 (15.04.15)	0,7119 (04.06.15)	0,7555	0,7793	0,7857
1 GBP	1,4362 (05.08.15)	1,2956 (21.01.16)	1,3775	1,3252	1,2987
1 HKD	0,1223 (13.04.15)	0,1121 (25.08.15)	0,1186	0,1183	0,1171
1 CNY	0,1526 (13.04.15)	0,1355 (25.08.15)	0,1425	0,1401	0,1393

* valeur approximative calculée à partir du taux de change de l'Euro avec les autres devises. ■

Lu sur www.tdg.ch (*La Tribune de Genève*) - 03/02/2016

Le bénéfice de Swatch Group a plongé en 2015

<http://www.tdg.ch/economie/benefice-swatch-group-plonge-2015/story/15956665>

Lu sur www.bilan.ch - 29/01/2016

Les horlogers sous pression en 2016

<http://www.bilan.ch/economie-plus-de-redaction/horlogers-pression-2016>